



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Périscolaire

Extrascolaire

PROJET EDUCATIF

Année scolaire 2021-2022

Pour répondre aux besoins de garde de la population, la commune de Cellieu a créé le service Enfance. Ce service propose différents Accueils tout au long de l'année entrant dans le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse intercommunal du Pays du Gier. Ce contrat, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, permet de recevoir aide financière pour le fonctionnement des activités périscolaire et du centre de loisirs pendant les vacances. Cet Accueil est accessible à toutes les familles grâce à une tarification basée sur le quotient familial.

L'Accueil de Loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et reçoit un avis de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de six ans. Ils bénéficient de locaux et de mobilier adaptés. Ils évoluent en petits groupes pour respecter au mieux leurs rythmes. Pour les plus petits, la sieste est proposée dès la fin du repas.

Le personnel qui anime et encadre les enfants est formé à cette tâche.

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dès que les conditions nécessaires sont mises en place, à savoir le projet d'accueil individualisé (P.A.I.) lorsqu'il y en a un ou le certificat médical selon les cas.

Cet accueil vient en complémentarité de l'action éducative parentale et scolaire. Il doit privilégier l'épanouissement de l'enfant dont le bien vivre ensemble, tout en intégrant la dimension de sécurité et de protection dans toutes ses activités.

Les orientations éducatives

Accompagner et guider les citoyens de demain

Comme l'école, le centre de loisirs est un espace d'exercice à la citoyenneté, un lieu de vie sociale. L'enfant y découvre les autres et apprend à vivre avec eux, à les respecter, à les comprendre et à élaborer des projets qui dépassent son intérêt personnel.

Devoirs liés à la vie en collectivité :

- Le respect des biens matériels :

L'enfant doit se sentir concerné, s'approprier l'environnement comme un bien propre et prendre conscience qu'y porter atteinte nuit aux autres et à lui-même.

- Le respect du patrimoine naturel :

L'enfant doit prendre conscience de la fragilité de la nature et de la responsabilité de chacun à son égard au travers de projets éco citoyens.

- La maîtrise de soi à l'égard d'autrui :

Canaliser ses émotions et exclure les comportements violents non seulement physiques mais aussi verbaux. Les occasions de se comporter violemment envers les autres ne se limitent pas à son expression physique : insulter quelqu'un, s'en moquer, voire lui couper la parole, c'est aussi en un certain sens, "l'agresser".

Accepter de perdre, attendre son tour, encourager, ne pas tricher sont des qualités indispensables à la bonne marche d'un groupe.

- Une attitude solidaire :

L'éducation à la solidarité fait partie de nos missions : regarder, tolérer, comprendre, écouter les autres permet à l'enfant de se transformer et de développer des capacités relationnelles. C'est le cas lorsqu'il s'agit de témoigner de la solidarité envers autrui, par exemple à l'égard d'un camarade en difficulté ou porteur de handicap.

Chaque année les enfants volontaires se mobilisent pour le Téléthon en fabriquant des objets destinés à la vente.

Avec la nouvelle tranche d'âge « pré-ados », nous espérons une implication encore plus forte.

Des droits à faire vivre :

- Être considéré avec respect :

Le respect de la personne est un devoir qui se manifeste notamment dans la maîtrise de soi envers autrui, mais c'est aussi un droit.

- Accéder aux activités de son choix :

Permettre à tous les enfants, de participer aux activités proposées en les adaptant à chacun. Être capable de faire des propositions et ses propres choix.

Les projets envisagés pour l'année scolaires 2021-2022

- Election du conseil d'enfants (du CE1 au CM2) à chaque rentrée de vacances.

Son rôle :

- ✓ Définir les règles de vie de la structure.
- ✓ Représenter les enfants lors d'un repas partagé avec le gérant de Loire Sud Restauration et Nathalie Poyet.
En prévoir 2 par structure en début (octobre) et fin (mai) d'année.
- ✓ Donner son avis sur la restauration et le fonctionnement de la structure.
- ✓ Faire des propositions et des choix.
Propositions d'activités manuelles, sportives, artistiques...
- ✓ S'impliquer dans les démarches éco citoyennes et solidaires.
Sensibilisation au **tri des déchets**.
Eviter le gaspillage alimentaire mais pas seulement.
Limiter la quantité de savon pour le lavage des mains au strict nécessaire.
Utilisation de serviette éponge individuelle, changée chaque jour (uniquement pour les enfants de l'école publique élémentaire).
Revalorisation des objets en transformant les cartouches d'encre des feutres de coloriages (très utilisés sur les accueils périscolaires) en encre pour des projets artistiques.
Récupérer les emballages en carton souple (boîte de céréale, biscottes...) et les utiliser comme support pour le dessin.
Récupérer du textile usagé (leggings, chaussettes, tee-shirt manche longue pour les transformer en **tawashi** (éponge en japonais). Ces objets seraient vendus par la MPT **au profit du téléthon**.

- Le thème de l'alimentation prévu tout au long de l'année permettra un large panel d'activités dans tous les domaines (sportifs, manuels et artistiques).

La pause méridienne sera principalement un temps pour sensibiliser les enfants à une alimentation saine et équilibrée.

Tout d'abord, les enfants vont être accueillis au Restaurant ! Ce jeu d'imitation concernera tout le monde (enfants et adultes) où chacun jouera son rôle. Le convive devra se tenir correctement (bien assis sur sa

chaise, parler à voix basse, être poli et courtois avec tout le monde...) et le serveur devra être bienveillant et patient lorsque le client oublie les règles de bienséance !

Pendant le repas des petites animations feront découvrir les groupes d'aliments et leur rôle.

- Utiliser la médiathèque et le site de la commune pour exposer et faire découvrir nos activités.

Ce projet peut évoluer pour s'adapter et répondre à la demande.

La commune a le souci de rester en contact avec les équipes enseignantes sans interférer dans leurs domaines de compétences mais dans une volonté de concertation pour le bien-être des enfants.

Organisation des accueils périscolaires du 02/09/2021 au 07/07/2022

	MATIN	MIDI	SOIR
Horaires	7H30 – 8H20	11H30 – 13H20	16H30 – 18H30
Locaux	La Picotine Espace de la Favière	Ecole A. Daudet La Picotine Espace de la Favière	La Picotine Espace de la Favière
<u>Effectifs maximums*</u>			
- Moins de 6 ans	20	40	20
- 6/11 ans	28	98	28

*Les chiffres peuvent varier en fonction du nombre d'animateurs recrutés

Organisation des accueils de loisirs extrascolaires

4 périodes	Horaires	3 Groupes	Lieux d'accueil	Effectifs maximums*
AUTOMNE Du 25 au 29/10/22	8H00 – 17H30	De 3 à 5 ans	Ecole A. Daudet La Picotine	32
HIVER Du 14 au 18/02/22				
PRINTEMPS Du 25 au 29/04/22		De 6 à 10 ans	Complexe sportif des Roches	36
ETE Du 11/07 au 29/07/22		De 11 à 13 ans	Espace de la Favière	24

*Les chiffres peuvent varier en fonction du nombre d'animateurs recrutés

Tarifs

Repas

Les repas de la cantine sont au prix de : **4,30 €** pour les enfants Cellieutaires, **4,70 €** pour les enfants domiciliés hors de la commune. Le forfait « midi » de l'accueil périscolaire est facturé en plus du prix du repas.

Tranche et Quotient	Accueil Périscolaire		ACM	
	(Matin & Midi) Prix forfaitaire	Soir (Pour 1h indivisible)	1 à 3 Jours / Semaine	4 à 5 Jours / Semaine
A : 0€ à 499€	0,60 €	1,20 €	10,00 €	8,00 €
B : 500€ à 999€	0,70 €	1,40 €	12,00 €	10,00 €
C : 1000€ à 1499€	0,90 €	1,80 €	14,00 €	12,00 €
D : 1500€ à 1999€	1,00 €	2,00 €	16,00 €	14,00 €
E : 2000€ et plus	1,10 €	2,20 €	18,00 €	16,00 €
			Hors commune : +1€ / Jour Sortie Car : +5€ par sortie et par enfant	

Les moyens retenus

- **Les moyens humains**

Le centre est encadré par du personnel qualifié et formé. Il est dirigé par une directrice diplômée BEATEP (activités sociales et vie locale) pour les Accueils de Loisirs périscolaires et une directrice BPJEPS APT (en formation BAFD) pour les Accueils de Loisirs vacances.

BAFA : 4

CAP petite enfance : 1

BPJEPS APT : 2

Sans formation : 4

Pour les vacances, l'Accueil fonctionne avec des animateurs « occasionnels ».

Plusieurs temps de concertation pour la préparation des activités, l'organisation des structures et les bilans sont programmés dans l'année pour les accueils périscolaire et extrascolaire.

- **Les moyens matériels**

Les locaux

ECOLE PUBLIQUE A. DAUDET	Salles périscolaires LA PICOTINE	ESPACE DE LA FAVIERE	COMPLEXE SPORTIF DES ROCHES
39, chemin de la Picote 42320 CELLIEU	Chemin de la Picote 42320 CELLIEU	25, place de Verdun 42320 CELLIEU	541, route du Trêve 42320 CELLIEU

Le matériel

Matelas, coussins, tapis, tableaux, tables, chaises

Matériel sportif : ballons, plots, échasses, vélos, trottinettes, casques, parcours de motricité, toile de parachute, raquettes, boule d'équilibre...

Matériel éducatif : jeux de société, puzzles, jeux de construction, jeux de mémoire, jeux d'association, jeux d'imitation...

Matériel pour activités manuelles : ciseaux, feutres, pinceaux, crayons, pastels, peinture, papier couleur, argile...

Matériel de récupération.

Les relations avec les différents collaborateurs

• **Avec les familles**

Les animateurs sont au contact des familles et des enseignants au quotidien et permettent ainsi de faire le lien entre l'école et la maison.

Ces contacts réguliers au moment des accueils avec les équipes d'encadrement permettent des temps d'écoute et d'échanges nécessaires au bon fonctionnement des structures.

En plus de ces échanges avec les équipes, les familles ont accès au site internet « cellieu.fr » pour faire les réservations cantine et périscolaire sur le « portail parents » et pour toute information concernant les Accueils périscolaire et extrascolaire.

• **Avec l'école**

Une bonne concertation entre enseignants et équipe d'encadrement est nécessaire pour donner aux enfants des repères, signe d'une cohérence véritable.

• **Avec l'équipe d'encadrement**

Lors des bilans de fonctionnement du Centre de Loisirs, les directrices s'assurent que les objectifs définis dans le projet pédagogique issu du présent projet sont atteints ou en bonne voie.

• **Avec les partenaires**

Pour mener à bien ce projet, nous avons le soutien de différents partenaires :

La D.D.C.S. et la P.M.I. pour l'habilitation de l'A.C.M.

Le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier pour le contrat « Enfance Jeunesse ».

La C.A.F. pour le suivi qualitatif et le co-financement des activités.

La M.S.A pour les prestations d'actions sanitaires et sociales.

L'U.F.C.V. pour l'organisation des rencontres des responsables des Accueils périscolaires du Pays du Gier.